
MAITRISER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE

Votre association compte plus de 11 salariés ?

Au plus tard le **1^{er} janvier 2020**, vous avez l'obligation de mettre en place le Comité Social et Economique (CSE) au sein de votre structure.

Vous devez donc anticiper et organiser les élections professionnelles avant cette date.

OBJECTIFS

- ▶ Planifier les étapes de la mise en place des élections du CSE
- ▶ Assurer sereinement la transition entre les anciennes instances (CE, DP, CHSCT) et le CSE
- ▶ Donner les clefs de fonctionnement du CSE
- ▶ Intégrer le rôle spécifique du CSE et ses attributions
- ▶ Préparer et piloter efficacement les réunions

PUBLIC CONCERNE

- ▶ Président /Directeur
- ▶ Toute personne amenée à préparer les réunions du CSE et être un interlocuteur de la délégation salariale au CSE

CONTENU

- ▶ Modalités de mise en place du CSE
- ▶ Composition, Election, Mandat
- ▶ Attributions / Fonctionnement
- ▶ Statut des représentants du personnel
- ▶ Respecter les obligations d'information et de consultation du CSE

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires.

FORMATION PAR ELLIPSE AVOCATS

INTERVENANTS :

*Arnaud RIMBERT, Avocat
Spécialiste en Droit du travail et
du Droit de la Sécurité Sociale*

Laurène DESCHET, Avocate

TARIF :

450 € HT – Adhérents UNAI

500 € HT – Non adhérents
UNAI

DUREE : 1 journée

DATE : A préciser dernier
trimestre 2019

LIEU : A définir

NOMBRE DE PLACES LIMITE

CONTACT :

Pauline MICHENET
07.72.06.23.73

[contact-
formation.unai@orange.fr](mailto:contact-formation.unai@orange.fr)